

- Congrès UN à Montréal B-2
- Détecteurs installés B-3
- Charlevoix s'inquiète B-7

Avec ses messages, **LE SOLEIL** illumine les écrans de Place Laurier



Discussions constitutionnelles Les mêmes obstacles nuisent au consensus

VANCOUVER (d'après PC) — Ce sont encore les pouvoirs économiques et les ressources qui risquent de bloquer la consultation constitutionnelle actuelle, de l'aveu même du coprésident des rencontres, M. Roy Romanow, représentant de la Saskatchewan.

Si les participants ne veulent pas faire de compromis sur le fond des problèmes importants, a dit hier, M. Romanow, il ne sera jamais possible de déboucher sur un consensus.

Le ministre Jean Chrétien a dit, pour sa part, qu'on avait demandé aux fonctionnaires d'examiner trois possibilités dans les cas des ressources: la propriété exclusive des provinces, les arrangements administratifs et la juridiction concurrente.

On estime cependant de part et d'autre que des progrès importants ont été faits sur d'autres sujets, dont la Cour suprême, le Sénat et la déclaration de principes.

Aujourd'hui, les représentants des gouvernements canadiens et provinciaux discuteront de la déclaration de principes et des pouvoirs économiques.

En ce qui concerne la Cour suprême, la proposition actuellement à l'étude et qui a reçu l'approbation de la majorité des provinces fixerait à 11 le nombre des juges à siéger à cette cour.

Six de ces 11 juges seraient issus du Common Law en vigueur au Canada anglais et les cinq autres du code civil, tel qu'on le retrouve au Québec.

Ententes possibles

La Cour suprême, le droit de la

famille et la péréquation sont trois sujets sur lesquels la plupart des provinces s'entendaient pour dire, avant même la première semaine de rencontres à Montréal, qu'il y avait moyen de progresser.

Mais il reste toujours à s'entendre sur les neuf autres points à l'ordre du jour et la question du prix du pétrole plane au-dessus des déli-

bérations, même si M. Chrétien tient à dissocier les deux négociations.

M. Chrétien et les représentants provinciaux devaient terminer leurs rencontres préliminaires vendredi, mais il est possible qu'ils ajournent les discussions dès demain, pour évaluer pendant un mois les progrès effectués et se rencontrer de nouveau à la fin d'août.

Romanow n'a pas consulté Morin

VANCOUVER (PC) — Le coprésident des rencontres constitutionnelles et représentant de la Saskatchewan à Vancouver, M. Roy Romanow, a déclaré hier que le document déposé la semaine dernière au nom de sa province sur les pouvoirs économiques était connu de personne et n'avait obtenu l'approbation préalable d'aucune province avant d'être présenté.

Le représentant du Québec à ces rencontres, M. Claude Morin, avait fait une mise au point semblable, hier matin, à l'ouverture de la séance à huis clos.

Les deux hommes avaient été mis en cause par le président des rencontres, le ministre fédéral Jean Chrétien, qui avait exprimé l'avis que MM. Romanow et Morin s'étaient consultés avant le dépôt du document qui s'opposait aux visées économiques

d'Ottawa sur la libre circulation des biens et services.

M. Romanow a précisé que l'accord du Québec avec la position de la Saskatchewan s'était produit après le dépôt du document sur la répartition des pouvoirs économiques.

"Bien qu'il y ait des points sur lesquels le Québec et nous sommes en accord, il y en a d'autres où nous sommes en désaccord. Mais si on se met à prétendre que telle ou telle province se ligue, c'est un petit jeu qui ne nous mènera nulle part", a ajouté le ministre Romanow.



Quand on lui a demandé qu'est-ce qu'il faudrait faire pour que M. Chrétien soit plus conciliant envers les provinces, M. Roy Romanow, à ses côtés, a fait mine de lui tordre le cou.

Les députés fédéraux en vacances depuis ce matin

OTTAWA (d'après PC) — Les députés ont commencé leurs vacances estivales tôt ce matin alors que les Communes ont siégé jusqu'au petites heures pour défaire une motion du Nouveau parti démocratique condamnant le gouvernement pour avoir donné le feu vert à la construction du tronçon sud du gazoduc de l'Alaska, par 153 voix contre 28.

Les libéraux et les conservateurs ont uni leurs voix pour défaire, un peu après minuit hier soir, la motion néo-démocrate qui a fait l'objet d'un débat prolongé toute la journée d'hier.

Alors que certaines informations laissent croire que les conservateurs tenteraient à leur tour de retarder l'ajournement, la proposition du président du Conseil privé, M. Yvon Pinard, prévoyant l'arrêt des travaux de la Chambre pour l'été après un débat d'une journée sur le gazoduc du Nord, suivi d'un vote sur le sujet, a reçu l'appui majoritaire des députés.

La suggestion de M. Pinard survenait après des tractations entre les trois partis qui ont duré une bonne partie de la journée d'hier.

Des représentants de l'opposition ont souligné, en fin de journée hier, qu'il s'agissait d'une proposition fort acceptable même si le leader en Chambre du Parti conservateur, M. Walter Baker, se montrait réticent à accepter une telle entente.

D'ailleurs, il n'en fallait pas plus pour que le leader parlementaire du NPD, M. Knowles, et celui des conservateurs, M. Baker, s'accusent mutuellement de retarder l'ajournement de la Chambre pour la période estivale et d'avoir ainsi causé l'échec des négociations entre les deux hommes et M. Pinard.

Alors que les conservateurs soutenaient qu'ils refuseraient un ajournement à moins que le NPD n'accepte que cela se produise hier soir, M. Knowles, du NPD, insistait au départ pour que le dé-

bat sur le gazoduc se poursuive jusqu'à 18 heures aujourd'hui.

Mais, parce que la suggestion de M. Pinard ouvrirait la porte tant à la proposition du NPD qu'à celle des conservateurs, les représentants des deux formations politiques ont finalement donné leur accord à cette formule de compromis qui permettrait quatre heures additionnelles de débat.

Cette entente mettait un terme à trois jours d'obstruction parlementaire par le NPD, qui voulait ainsi protester contre le feu vert donné par le gouvernement à la construction du tronçon sud du gazoduc de l'Alaska.

Même si l'Office national de l'énergie publiait lundi un rapport soutenant que le principal promoteur du projet, la Foothills Pipe Line (Yukon), disposait de toute les garanties financières voulues, le NPD avait décidé de mener une lutte à finir pour mettre en relief sa conviction que les États-Unis ne donneraient pas suite à ce projet de \$24 milliards.

Début des travaux

On commencera cette semaine à déblayer le terrain le long de la route méridionale du gazoduc de l'Alaska, le sénateur H. A. Olson en ayant donné hier le signal.

Ministre responsable du gazoduc, M. Olson a signé une lettre à M. R. L. Pierce, président de Foothills Pipe Line (Yukon) et a dit qu'il croyait comprendre que les travaux commencent immédiatement.

Certains des entrepreneurs de Foothills n'attendaient que le signal sur les lieux, a dit M. Olson.

La lettre de M. Olson, qui exprime la confiance qu'il n'y aura aucun problème de financement ni pour le tronçon sud ni pour le tronçon nord, qui doit être terminé en 1985, vient au lendemain du jour où l'Office national de l'énergie a publié un rapport qui exprime la même confiance.

M. Olson a lu à la presse sa lettre avant

son objectif d'attirer l'attention du public sur le sujet et qu'il ne servirait pas à grand chose de poursuivre la lutte.

En fait, le NPD estime que si la section servant à transporter le gaz naturel de l'Alberta est construite, l'ensemble du projet, qui doit s'étendre sur 6.700 km, ne verra jamais le jour, les États-Unis se sentant

alors sûrs quant à leur avenir énergétique.

Mais tous les observateurs s'accordent à dire que le NPD n'a pas insisté davantage afin de ne pas permettre aux conservateurs de prendre l'avantage d'un débat qui suivrait immanquablement la ren-

contre, prévue pour demain, entre le premier ministre canadien, M. Pierre Trudeau, et son

homologue albertain, M. Peter Lougheed, sur le prix du pétrole.

En fait, pour le Nouveau parti démocratique, il s'agissait avant tout de maintenir le haut du pavé aussi longtemps que possible tout en donnant le pion au Parti conservateur, le grand perdant de toute cette affaire, sur la question du prix du pétrole.



Le premier ministre de la Saskatchewan, Allan Blakeney, à gauche, a donné son appui à son homologue de l'Alberta Peter Lougheed à la veille de la rencontre entre ce dernier et le premier ministre Trudeau.

Pétrole: Ottawa ferait une offre de longue durée

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral proposerait ce matin (mercredi), au gouvernement de l'Alberta, un nouveau projet d'entente à long terme qui couvrirait la quasi-totalité des années 80.

C'est ce qu'affirme la dernière livraison du quotidien Le Devoir qui ajoute que le gouvernement fédéral tient à ce projet qui "permettrait aux compagnies et aux gouvernements de mieux planifier leurs affaires".

L'entente que l'ex-gouvernement conservateur s'appropriait à conclure avec l'Alberta, en décembre dernier, devait prendre fin en décembre 1983 et ne couvrirait guère qu'un mandat du gouvernement fédéral.

L'offre d'Ottawa serait soumise au premier ministre Peter Lougheed de l'Alberta lorsque celui-ci rencon-

trera son homologue fédéral Pierre Trudeau, à Ottawa, aujourd'hui.

Selon Le Devoir, M. Trudeau a déjà en main une offre très détaillée et sensiblement améliorée par rapport à celle du 19 juin que le ministre albertain Merv Leitch avait refusé. Ottawa aurait râclé les fonds de tiroirs dans l'espoir d'en venir à une entente avec l'Alberta.

Toujours selon le journal, il n'est pas question qu'Ottawa offre un rapprochement entre le prix mondial et le prix canadien du pétrole. Les libéraux, qui ont combattu ce principe tout au long de la dernière campagne électorale, se refuseraient à lâcher prise.

Par ailleurs, Ottawa ferait participer la Colombie-Britannique et la Saskatchewan aux nouvelles discussions.

Dû au manque d'espace
Réduction de **50%**
sur toute notre marchandise d'été
Place Fleur de Lys
529-9419



Cet été, j'ai le coeur en fleurs!

Découvrez les Florales. Il y a de la vie à la terrasse Labatt et aux 1001 spectacles présentés par la Brasserie Labatt Limitée, commanditaire principal des Florales 1980.



On aime ça d'même!

Le congrès de l'UN aura lieu à Montréal

par André BELLEMARE (D'après PC) — C'est dans un hôtel de la ville de Montréal que l'Union nationale tiendra son congrès à la direc-

tion les 11 et 12 octobre en vue de choisir un successeur à M. Rodrigue Biron qui avait abandonné son poste en mars pour se rallier aux

forces du comité du Oui référendaire. Ainsi en a décidé lundi soir le conseil exécutif du parti qui renonçait ainsi à la sug-

gestion de rassembler ses militants à Trois-Rivières, lieu de naissance du fondateur de l'UN et député de cette circonscription pendant

32 ans, M. Maurice Duplessis. Présidé par le député de Nicolet-Yamaska, M. Serge Fontaine, l'exécutif a également

adopté les règlements qui régiront le congrès et la campagne à la direction. Ces règlements seront connus plus tard.

Un comité du congrès a été formé et Me Reynald Brochu en assumera la présidence. On peut donc dire que la course à la direction

de l'UN est officiellement lancée en ce jour de juillet 1980, mais aucun candidat ne s'est encore manifesté.

Le premier magistrat de la métropole n'a pas nié ces allégations et il aurait même entretenu des conversations à ce sujet avec le chef intérimaire, M. Michel Le Moignan, selon des informations sûres.

Le mandat de M. Drapeau à l'hôtel de ville de Montréal se termine en 1981 mais une chose paraît certaine: les dirigeants de l'UN mettront tout en oeuvre pour tâcher de le convaincre de faire le saut dans l'arène provinciale, lui qui a toujours résisté à la tentation pour se consacrer aux affaires municipales depuis au-delà de 20 ans.

Le grand responsable de l'Exposition universelle de 1967, des Jeux olympiques de 1976, un des artisans de l'entrée de la ville de Montréal dans la ligue Nationale de baseball en 1969, jouit encore d'un grand prestige au Québec.

Plusieurs sont d'avis que seule une personnalité de sa trempe serait capable de redorer le blason de l'Union nationale, de lui permettre de jouer de nouveau un rôle de premier plan sur la carte électorale québécoise et les dirigeants du parti le savent plus que tout autre.

Par ailleurs, un haut fonctionnaire, Me Jean-Marc Béliveau, président de la Commission des normes du travail, a également été approché pour poser sa candidature.

Il semble, d'après des sources valables, que l'avocat de Victoriaville, issu d'une famille unioniste, soit intéressé au premier chef de tenter sa chance dans la politique provinciale au sein de l'UN.

M. Béliveau a confirmé hier que des membres de l'Union nationale lui avaient proposé de briguer la direction du parti. Mais tant qu'il dirigeait cet organisme d'Etat, a précisé M. Béliveau au téléphone, il ne tou-

chera pas à la politique active.

"Je me suis toujours passionné pour la politique, mais j'ai un emploi à temps plein et je fais mon travail", a-t-il dit.

Cinquième congrès
Il s'agira donc du cinquième congrès à la direction depuis la mort de son fondateur, en 1959, pour cette formation politique qui est momentanément disparue du ciel politique en 1973 où elle n'avait pas réussi à faire élire un seul candidat après avoir régné en maître sur le Québec pendant 16 années d'affilée, entre 1944 et 1960. Elle avait repris le pouvoir en 1966 pour le perdre quatre ans plus tard.

A l'exception du dernier exercice du genre en 1976 lors de l'élection de M. Biron, les trois autres congrès avaient donné lieu à des luttes épiques et à des déchirements au sein du parti.

En 1961, M. Daniel Johnson l'emportait de justesse sur son opposant Jean-Jacques Bertrand, à l'issue d'une bataille très dure dont les cicatrices ont pris quelques années avant de guérir.

Huit ans plus tard, M. Bertrand était confirmé dans ses fonctions de chef et premier ministre, après la mort de M. Johnson, dans un autre congrès turbulent où M. Jean-Guy Cardinal était venu près de lui ravir son poste.

Il y eut enfin la course de 1972 qui mettait principalement en scène MM. Gabriel Loubier et Marcel Masse, appuyés tous les deux par une forte machine, et l'ex-ministre du Tourisme, Chasse et Pêche, M. Loubier, l'emporta par un nez sur son collègue des cabinets Johnson et Bertrand, M. Masse.

Là aussi, les résultats du congrès laissèrent un goût amer parmi les partisans du perdant. C'est sous la direction de M. Loubier d'ailleurs que l'UN fut rayée de la carte électorale en 1973.

La tenue d'un congrès à la direction de l'UN dans la ville de Montréal constitue une première pour ce parti qui a toujours préféré Québec pour ce genre de rassemblement de ses militants dans le passé.

VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ?

VOICI L'OCCASION DE RAJEUNIR VOTRE MOBILIER, TOUT EN BÉNÉFICIANT DE RABAIS EXTRAORDINAIRES

RABAIS DE 20% À 50%

sur certains échantillons de plancher pour **CUISINE, CHAMBRE** et **SALON, TABLES** et **LAMPES...** pour livraison immédiate

PROFITEZ MAINTENANT DE NOS PRIX SPÉCIAUX



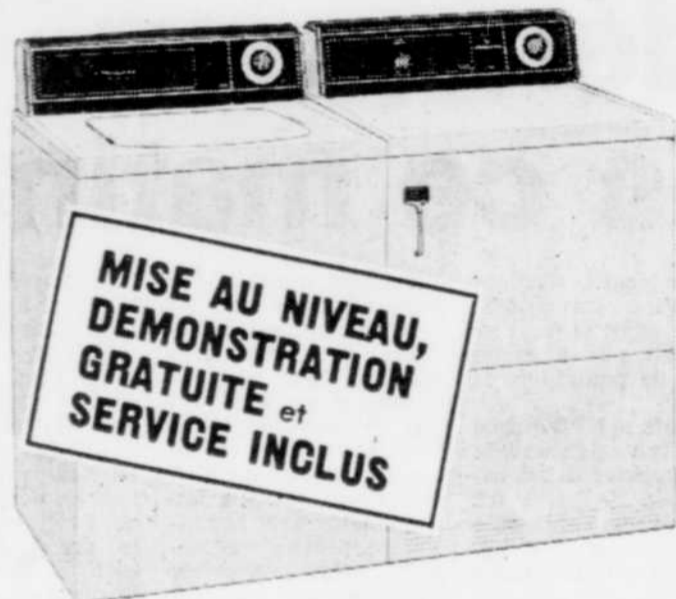
Hotpoint
modèle encastré
LAVE-VAISSELLE

- Six cycles: casseroles, régulier, régulier économique, rinçage d'attente, abrégé et abrégé économique
- Lavage à plusieurs niveaux
- Broyeur d'aliments mous
- Doseur de produit mouillant
- Panier à cutellerie
- Isolant insonorisant
- Choix de couleurs

MODELE ENCASTRE SU 310
359.95
SERVICE INCLUS

DEMONSTRATION GRATUITE A DOMICILE

Hotpoint



LA-310
LAVEUSE

- 2 programmes: régulier, apprêt permanent et lavage additionnel
- Dimensions: hauteur 42 pouces, largeur 27 pouces, profondeur 25 pouces
- Blanc neige

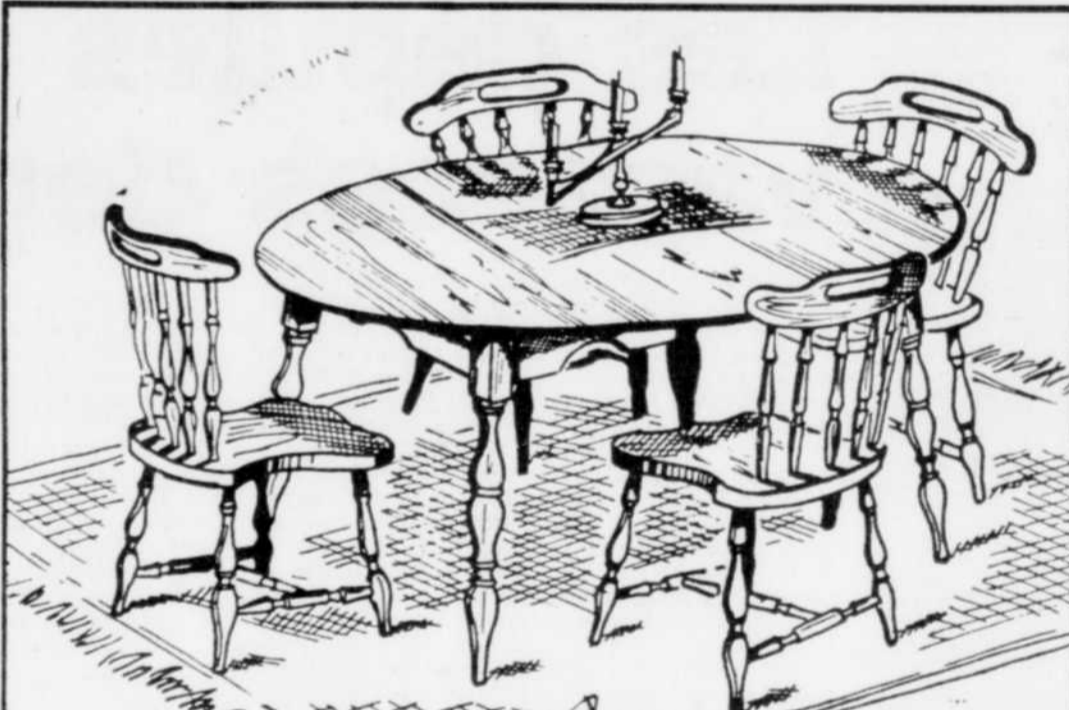
DE-302
SÈCHEUSE

- Programme régulier minuté
- Température préréglée
- Bouton de mise en marche de sûreté
- Filtre à charpie amovible placé à l'avant
- Quatre modes de ventilation
- Dimensions: hauteur 42 pouces, largeur 27 pouces, profondeur 25 pouces
- Blanc neige

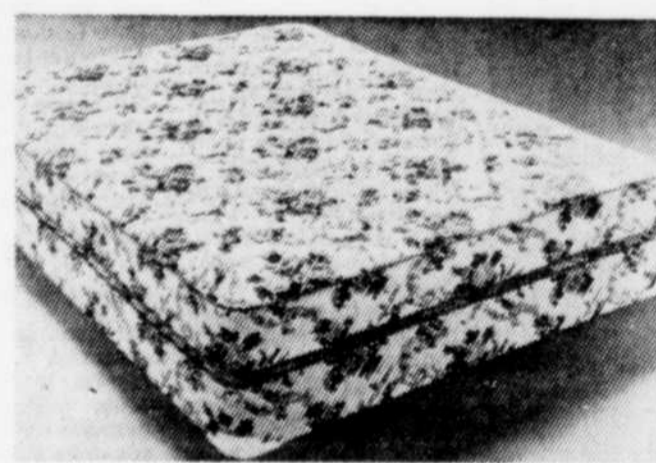
Le dernier cri en électroménager

\$599

LA PAIRE



ENSEMBLE DE CUISINE COLONIAL
1 table et 4 chaises **\$199**



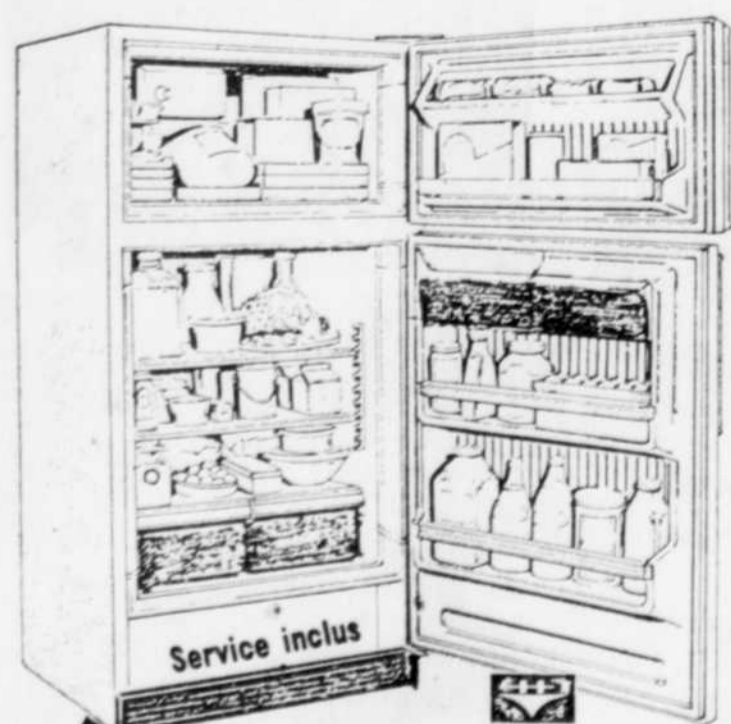
ENSEMBLE MATELAS et SOMMIER-CAISSE

39" x 72"
PRIX G.L.

\$89

ÉGALEMENT

Un lot de réfrigérateurs, cuisinières, lave-vaisselle, lessiveuses et sècheuses (bosselés ou égratignés par le transport), offerts à des prix exceptionnels.



RÉFRIGÉRATEUR

Hotpoint

- Capacité de 15 pi. cu. sans givre
- Garde-beurre
- Légumier
- Garde-viande
- Bac à oeufs
- Clayettes pleine largeur: deux réglables et une fixe
- Deux moules à glaçons
- Amande et blanc neige

EN VEDETTE
\$549.00



FUTURS COUPLES venez choisir votre AMEUBLEMENT...



GASTON **Levesque** INC.



100, RUE CHABOT, 205, ROUSSEAU, 101, BEAUCAGE, VILLE VANIER — TEL.: 683-3471

Jurisprudence québécoise mal connue

MONTREAL (PC) — Parce qu'elle est rédigée en français, la jurisprudence des juristes québécois est trop souvent ignorée. C'est ce qu'a déclaré, hier, le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, déplorant que les capacités intellectuelles, des francophones ne soient pas reconnues à leur juste valeur, même s'ils doivent à la fois penser en termes de droit civil et de droit coutumier.

Même si le juriste québécois doit faire preuve de "l'agilité intellectuelle" d'un gymnaste intellectuel", M. Deschênes a insisté pour dire que le mariage du droit civil et du droit coutumier au Québec est un "succès complet".

"C'est peut-être le prix que nous devons payer pour le privilège de demeurer différents", a-t-il expliqué à des gens de robe membres de l'Association of Trial Lawyers of America réunis en congrès.

"C'est une expérience frustrante", a précisé le juge Deschênes en parlant de la barrière linguistique qui empêche la dissémination de jugements rendus en français par des tribunaux du Québec sur des questions de droit coutumier. Il a cependant reconnu que, depuis quelques années, on essaie de corriger le problème en traduisant les jugements qui sont ensuite cités dans les revues de droit publiées au Canada anglais.

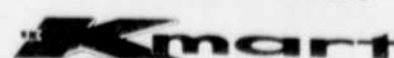
Il a rappelé qu'avec la conquête de 1763, la Nouvelle-France s'était vu imposer les lois britanniques: "La validité de la proclamation de 1763, sans l'approbation du Parlement, pouvait être mise en doute et, pendant 11 ans, nos ancêtres ont beaucoup souffert de cette domination étrangère mais ils ont résisté, se sont battus et ont réclamé tant et si bien qu'en 1774, l'Acte de Québec a restitué les lois françaises anciennes et les coutumes se rapportant à la propriété et aux droits civils".

CORRECTIONS

Des erreurs se sont glissées dans notre cahier publicitaire "Jours-K", inséré dans ce journal le lundi 21 juillet.

En page 3-S, dans la description de l'ENSEMBLE DINETTE 7 PIÈCES, vous auriez dû lire:

6 chaises droites
(au lieu de pivotantes)
Sièges à recouvrement à motif seulement.
Prix de vente K mart
\$158.88 l'ensemble



Détecteurs de fumée Installation gratuite pour gens âgés et handicapés de Québec

par Michel TRUCHON

Les gens âgés de 65 ans et plus et les personnes handicapées de Québec peuvent désormais compter sur un nouveau service d'installation et d'entretien gratuits de détecteurs de fumée. Outre ce programme, la ville de Québec demandera à ses élus de se prononcer, d'ici quelques semaines, sur l'utilité de rendre obligatoi-

re l'installation de tels détecteurs dans toutes les maisons de son territoire.

Ces détails ont été fournis, lors d'une conférence de presse, tenue hier, pour expliquer le fonctionnement d'un nouveau système de contrôle des feux de signalisation à la disposition du service de lutte contre l'incendie.

Cela ne signifie pas pour autant

que les détecteurs seront fournis par la ville. Les personnes désireuses de se prévaloir de ce service d'installation devront elles-mêmes se procurer le détecteur et la pile l'alimentant.

Ceux qui sont incapables d'installer eux-mêmes le détecteur n'auront qu'à communiquer avec le service de prévention (604-6160) et devront également signer une décharge en faveur de la ville, l'exonérant de tout blâme en cas de sinistre.

Détecteurs obligatoires

En plus de promouvoir, par cette campagne, le système de détecteur de fumée dans la population en général, le programme d'installation et d'entretien gratuit vise également à conseiller les personnes âgées ou handicapées sur la meilleure localisation possible de cet appareil dans leur domicile. Les inspecteurs du service de protection les informeront également sur les autres mesures de protection en cas de sinistre majeur, notamment les plans d'évacuation.

D'autre part, les fonctionnaires du service du contentieux de la ville de Québec travaillent actuellement à la rédaction d'un avant-projet de règlement visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée pour toutes les maisons de Québec. Une telle réglementation s'inspirerait de ce qui existe en ce sens ailleurs, notamment aux États-Unis. Des travaux préliminaires ont

permis au service de protection contre l'incendie de poser les premiers jalons en vue de l'élaboration d'un règlement municipal en ce sens.

Contrôle à distance

Depuis quelques jours un nouveau système de contrôle à distance permet aux pompiers de la caserne numéro 12 (rue Saint-Jean) de changer au vert les 13 feux de circulation du chemin Sainte-Foy, jusqu'aux limites de la ville à l'avenue Madeleine-de-Verchères.

Des expériences ont permis de constater que les voitures d'urgence pouvaient parcourir le trajet en trois minutes et demie, alors qu'il leur en faut plus de six en temps normal.

Un clignotant blanc indique aux pompiers que les feux de circulation sont dirigés à distance tandis qu'un clignotant bleu avertit les automobilistes arrêtés aux feux rouges dans les rues transversales que la lumière rouge est fixe pour quelques instants, à cause d'une urgence.

Un seul autre système du genre existe au Canada, à Victoria en Colombie-Britannique. Celui de Québec a coûté plus de \$110,000.

Selon le chef Cyrille Mainguy, la rapidité de manoeuvre des camions de la caserne 12 permettra peut-être de fermer la caserne du quartier Saint-Sacrement, ce qui représenterait une économie annuelle d'un million de dollars.



Heureux moment

L'ex-ministre libérale, Judy Lamarch, gravement malade, a retrouvé le sourire pendant quelques instants, hier, lorsqu'elle a été décorée de l'Ordre du Canada sur son lit d'hôpital, à Toronto. Elle a reçu cette médaille des mains du gouverneur général, Ed Schreyer, au cours d'une cérémonie spéciale.

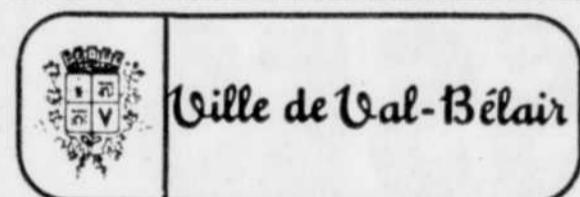
Pays industrialisés: l'Etat québécois veut être l'hôte du sommet

(PC) — Le Québec a officiellement demandé au gouvernement fédéral d'être l'hôte du prochain sommet des pays industrialisés qui doit avoir lieu au Canada l'an prochain.

Le premier ministre Lévesque a fait parvenir il y a une dizaine de jours à son homologue fédéral, Pierre Trudeau, une lettre exprimant l'intérêt du Québec à être choisi comme lieu de la prochaine réunion des leaders des 7 pays les plus industrialisés.

Selon M. Richard Pouliot, responsable des relations internationales au ministère québécois des Affaires intergouvernementales, Ottawa n'a pas encore donné de réponse à la demande du Québec. Celle-ci est toutefois attendue prochainement.

C'est lors du sommet de Venise, en juin dernier, que les leaders des pays industrialisés avaient choisi le Canada comme pays hôte de leur prochaine réunion annuelle. Celle-ci devrait normalement avoir lieu vers juin 81.



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHAUVÉAU
AUX PROPRIÉTAIRES INSCRITS, LE 7 JUILLET 1980,
AU RÔLE D'ÉVALUATION ALORS EN VIGUEUR DANS
CETTE VILLE À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE IMPOSSIBLE
SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
VAL-BÉLAIR.

AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, greffier de cette ville:
QUE lors d'une séance régulière tenue le 7 juillet 1980, le Conseil de cette ville a adopté le règlement suivant:
RÈGLEMENT "RÈGLEMENT DÉCRETANT DES TRAVAUX AU MONTANT DE \$109,000 RELATIF À DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE, SUR UNE PARTIE DE LA RUE MONTOLIEU ET POURVOYANT UN EMPRUNT DE \$109,000 RELATIF À CES TRAVAUX."

et dont l'objet et l'emploi des deniers sont suffisamment décrits par le titre.

QUE le règlement no VB-184-80 s'applique à tout le territoire de la Ville de Val-Bélair.

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessous visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 7 juillet 1980, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai inscrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les Cités & Villes s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations peuvent demander que le règlement no VB-184-80 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 de la Loi sur les Cités & Villes.

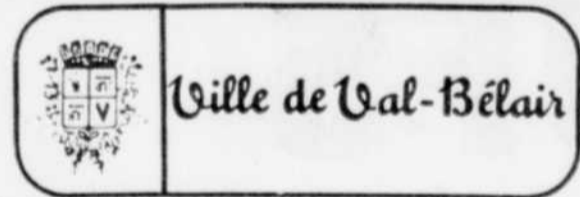
QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités & Villes et qui aux fins de cette procédure les personnes habiles à voter sur ledit règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures à dix-neuf heures, les 30 et 31 juillet 1980, au bureau du soussigné, 1105, avenue de l'Eglise Nord, Val-Bélair.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement no VB-184-80 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 424, qu'à défaut de ce nombre ledit règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur le règlement en question peut le consulter au bureau du soussigné aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 31 juillet 1980, dans la salle réservée aux séances du Conseil, au 6, 31e Rue, Val-Bélair, à 19:30 heures.

DONNE À VAL-BÉLAIR, CE 23 JUILLET 1980.
RENEE GIROUX BLANCHET, AVOCATE
GREFFIER



PROVINCE DE QUÉBEC,
COMTE DE CHAUVÉAU
AUX PROPRIÉTAIRES INSCRITS, LE 7 JUILLET 1980,
AU RÔLE D'ÉVALUATION ALORS EN VIGUEUR DANS
CETTE VILLE À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE IMPOSSIBLE
SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
VAL-BÉLAIR.

AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, greffier de cette ville:
QUE lors d'une séance régulière tenue le 7 juillet 1980, le Conseil de cette ville a adopté le règlement suivant:
RÈGLEMENT "CONCERNANT UN EMPRUNT DE \$130,000 RELATIF À DES TRAVAUX DE PAVAGE, EGOUT PLUVIAL ET CHAINES DE RUE SUR LA RUE ESPLANADE, DU BOULEVARD PIERRE XI JUSQU'AU CENTRE DU LOT PORTANT LE NUMÉRO DE CADASTRE 294-13, DU CADASTRE OFFICIEL DE LA PAROISSE DE SAINT-AM-BROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE"

et dont l'objet et l'emploi des deniers sont suffisamment décrits par le titre.

QUE le règlement no VB-186-80 s'applique à tout le territoire de la Ville de Val-Bélair.

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessous visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 7 juillet 1980, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai inscrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les Cités & Villes s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations peuvent demander que le règlement no VB-186-80 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 de la Loi sur les Cités & Villes.

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités & Villes et qui aux fins de cette procédure les personnes habiles à voter sur ledit règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures à dix-neuf heures, les 30 et 31 juillet 1980, au bureau du soussigné, 1105, avenue de l'Eglise Nord, Val-Bélair.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement no VB-186-80 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 424, qu'à défaut de ce nombre ledit règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur le règlement en question peut le consulter au bureau du soussigné aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 31 juillet 1980, dans la salle réservée aux séances du Conseil, au 6, 31e Rue, Val-Bélair, à 19:30 heures.

DONNE À VAL-BÉLAIR, CE 23 JUILLET 1980.
RENEE GIROUX BLANCHET, AVOCATE
GREFFIER

BOITEAU LUMINAIRE COMPTE 16 MAGASINS A TRAVERS LA PROVINCE. C'EST UN IMMENSE POUVOIR D'ACHAT QUI SE TRADUIT POUR VOUS PAR DE NOMBREUX

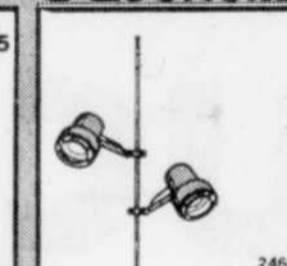
DOLLARS D'ÉCONOMIE

Par son choix éblouissant et par les conseils qu'il peut vous donner, Boiteau Luminaire le spécialiste de l'éclairage, vous offre plus... pour moins cher, grâce à son immense pouvoir d'achat dans le luminaire, qui n'a pas de commune mesure dans tout le Québec. Jugez-en par vous-même en voyant ces exemples éloquentes:

**16
DOLLARS
D'ÉCONOMIE**



**57
DOLLARS
D'ÉCONOMIE**



**40
DOLLARS
D'ÉCONOMIE**



**8
DOLLARS
D'ÉCONOMIE**



**27
DOLLARS
D'ÉCONOMIE**



boiteau luminaire
Embellit la lumière

1295 boul. Charest O., Québec
683-2271
Les Galeries Chagnon, Lévis
837-5135

STATIONNEMENT GRATUIT, CARTE VISA ET MASTER CHARGE ACCEPTÉES. AMPOULE EN SUS. QUANTITÉ LIMITÉE.

10% de rabais
SUR TOUTES LES LAMPES DE TABLE EN MAGASIN, ET PLUSIEURS AUTRES SPECIALS!

GRATUIT
1 REGULATEUR D'INTENSITÉ
par client, avec achat minimum de \$40, et plus, sur présentation de ce coupon au magasin.

Jato



RÉOUVERT

VIANDES

BOEUF

HACHE

ORDINAIRE

Limite de 10 lb
par client

1.28

lb

SAUCISSES

FUMÉES

HYGRADE

.98

lb

FRUITS ET LEGUMES

MAÏS SUCRÉ

Produit de l'Ontario
Canada no 1

1.49

douz.

RAISIN ROUGE CARDINAL

ou

RAISIN VERT SANS PEPINS

Produit de Californie
Canada no 1

.79

lb

EPICERIE

SUCRE

BLANC GRANULE

ST-LAURENT

Emballage 4 kilos

2.98

OEUFs

Canada cat. A
Moyens

douz.

.79

DETERSIF

SUNLIGHT

pour la lessive

Boîte de 2.4 kilos

2.69

PEPSI-COLA

Boisson gazeuse

Bout. consignée
de 750 ml

6 pour 1.88



Tout pour vos conserves



Sterilisateur émaillé

Solde

11⁸⁸

Idéal pour préparer vos conserves. Contenance de 7 pots d'une pinte. Poignées robustes et pratiques. Vendu avec panier. No 0707 Cour. 16.45

Autocuiseur à conserves

Solde

59⁸⁸

Un moyen facile et rapide de faire vos conserves de fruits, légumes, viandes. Les aliments gardent leur valeur nutritive, leur couleur et leur fermeté. Contenance 10 pots "Mason" d'une chopine ou 7 pots "Mason" d'une pinte. No 411 Cour. 73.95

Pots à conserves "Mason"

16 oz. Cour. 3.99

2⁵⁹

dz.

32 oz. Cour. 4.49

2⁹⁹

dz.

60 oz. Cour. 5.99

4⁹⁹

dz.



Joint et couvercles No. 70 Cour. 1.79

Bloc de paraffine 1 lb. Cour. 1.09

1⁴⁹

.99



Ustensiles en aluminium poli



A. Passoire avec poignées. Diamètre 9". No 365 Cour. 12.45

Solde

8⁸⁸

B. Marmite avec couvercle et à poignées. 12 litres. No 812 Cour. 21.45

Solde

14⁸⁸

C. Marmite. Poignées en bakelite. 12 litres. No 7012 Cour. 26.95

Solde

18⁸⁸

Essoreuse à salade



Solde

8⁸⁸

Pratique, efficace et rapide pour salade et légumes verts. Cour. 10.95

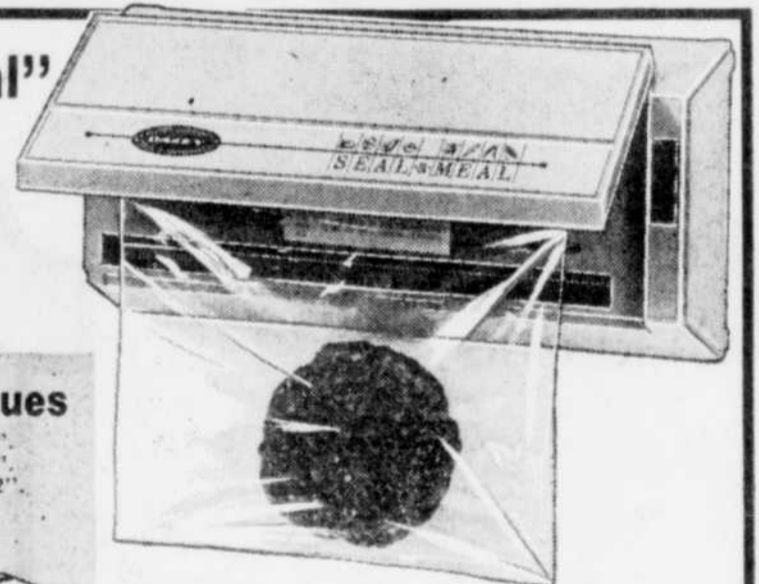
"Seal-A-Meal" Sam-1

17⁹⁵

Sacs en plastiques

No 7001 - 30 sacs - 8" x 6"
No 7002 - 24 sacs - 8" x 9"
No 7003 - 18 sacs - 8" x 12"

A votre choix **3⁴⁰**



Economie d'argent et d'espace. Soude-sac électrique pour la cuisine maison. Avec livre de recettes et sacs en plastique.

Hache-viande à...

- A. Hache-viande moule. Vendu avec 1 disque et 1 couteau. No 6 Cour. 12.50
- B. Hache-viande moule. Vendu avec 3 disques. No 7 Cour. 14.50
- C. Hache-viande moule. Vendu avec 1 couteau et 1 disque. No 8 Cour. 18.50
- D. Hache-viande moule. Vendu avec 1 couteau et 1 disque. No 10 Cour. 22.50
- E. Hache-viande se fixant à une table. Vendu avec 1 disque et 1 couteau. No 12 Cour. 27.50

Solde

6²⁵

Solde

7²⁵

Solde

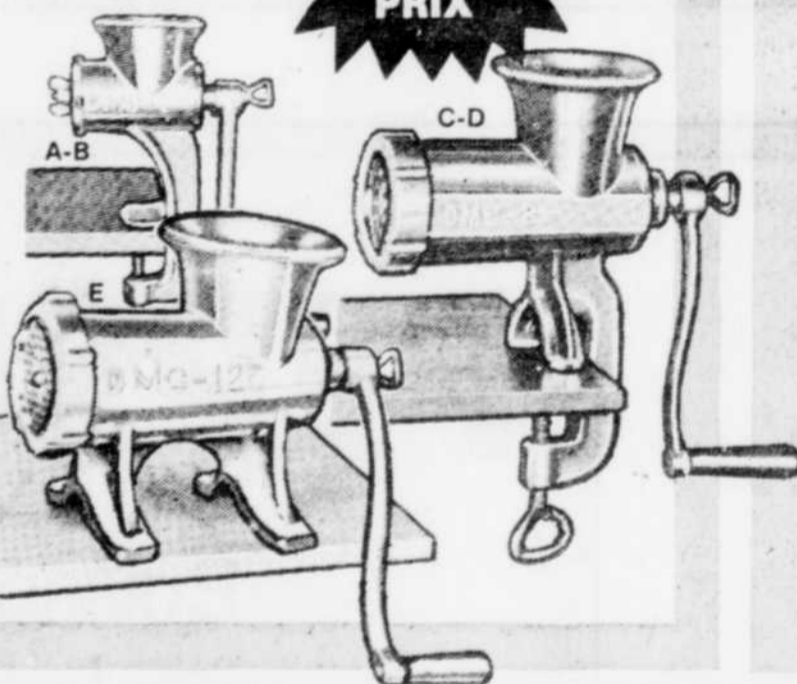
9²⁵

Solde

11²⁵

Solde

13⁷⁵



1/2 PRIX

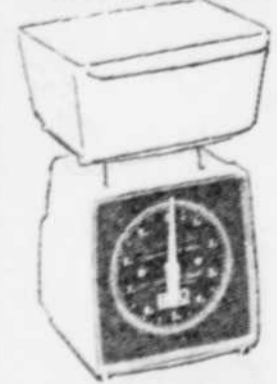
Contenants à aliments

- | | | | |
|---------------|-----------------------------|---------------|-----------------------------|
| 32 oz. Oblong | Solde 2⁴⁴ | 22 oz. Rond | Solde 1⁸⁸ |
| 68 oz. Oblong | Solde 3⁸⁸ | 83 oz. Plat | Solde 3⁸⁸ |
| 68 oz. Pot | Solde 4⁵⁸ | 48 oz. Plat | Solde 3⁴⁴ |
| 50 oz. Rond | Solde 3⁸⁸ | 19 oz. Oblong | Solde 1⁸⁸ |
| 43 oz. Rond | Solde 3⁴⁴ | 80 oz. Plat | Solde 5⁸⁸ |



Récipients étanches en plastique transparent. Avec couvercle de couleurs assorties. Base lavable au lave-vaisselle.

Pèse-denrées



Solde

11⁸⁸

Capacité 10 lb. en onces, 4.5 Kg en 25 g. No 8600 Cour. 14.95

Sorbetière



Solde

24⁹⁵

Sorbetière électrique pour réussir de délicieuses crèmes glacées. Contenance: 3.2 pte. Livre de recettes inclus. No F051P Cour. 27.95

Presse-fruits



Solde

28⁸⁸

Extrait le jus de tomates et de fruits. Faites vous-mêmes: pâte de tomates, jus ou ketchup. No 11220 Cour. 39.95

Presse-agrumes



Solde

21⁹⁵

Bec verseur de construction spéciale permettant l'écoulement direct dans un récipient. Corps chromé et base brune. No J-253 Cour. 24.95

Des ustensiles indispensables



A. Vide-pomme

En acier inox. No 100 Cour. 1.25

E. Couteau à éplucher

Ekco. No 4-2903 Cour. 2.49

Solde **.99**

I. Thermomètre

A cadran "Valuline" pour gelées etc. No 5972 Cour. 6.75

Solde **1⁹⁹**

B. Bols à mélanger

Jeu de 3. No BS-10 Cour. 2.69

F. Tasse à mesurer

En plastique de 16 oz. No L-9 Cour. .69

Solde **.49**

C. Cuillères à mesurer

Jeu de 5 cuillères 1-2-5-15-25 ml. No 6382 Cour. 1.95

G. Minuterie

"Daisy Bell" de 60 minutes. Or ou amande. Cour. 7.75

Solde **5⁸⁸**

D. Epluchoir

"Neo-Action" d'Ekco en acier inox. No 1-5N Cour. 1.55

H. Passoire

En plastique pour les travaux de conservaison. No C50 Cour. 1.39

Solde **.99**

J. Entonnoir à passoire

En plastique. No F-10 Cour. .89

Solde **.69**

K. Tasses à mesurer

Jeu de 5. No LS16 Cour. 1.19

Solde **.95**

IL Y A UNE SUCCURSALE PASCAL PRÈS DE CHEZ VOUS

CENTRE COMMERCIAL PLACE FLEUR DE LYS
552, boul. Hamel
Tél.: 522-7171

CENTRE COMMERCIAL PLACE LAURIER
2700, boul. Laurier
Tél.: 653-9307



CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 2 AOÛT INCLUSIVEMENT OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS
LIVRAISON MINIMUM \$25.00

Futur centre d'interprétation de la goélette

Charlevoix craint de perdre le contrôle du projet

par Georges ANGERS

Malgré les assurances données par le ministère des Affaires culturelles, les promoteurs du centre d'interprétation de la goélette charlevoisienne sont vivement inquiets. Ils craignent en effet que le projet ne leur glisse entre les doigts.

Depuis que le ministre Denis Vaugois a donné l'avis, l'an dernier, de son intention de classer cinq goélettes "biens culturels", rien ne s'est matérialisé dans ce dossier. Les goélettes n'ont pas été classées et les avis d'intention sont devenus caducs.

Au ministère des Affaires culturelles, on a expliqué au SOLEIL les lenteurs dans ce dossier par l'absence d'expertise maritime à la Direction du patrimoine. Le ministère a donc engagé un consultant jusqu'en mars prochain, en l'occurrence un

spécialiste du musée maritime Bernier de L'Islet-sur-Mer, M. Marcel Rancourt.

Cet engagement a cependant été mal accueilli dans Charlevoix où l'on craint maintenant de voir les goélettes et tout le projet traverser le fleuve.

On explique cette inquiétude par le fait que le musée de L'Islet avait déjà formulé une proposition d'accueil des goélettes au ministère des Affaires culturelles.

Les fonctionnaires responsables de ce dossier répliquent que l'engagement du consultant était nécessaire en raison du manque d'expertise dans Charlevoix pour réaliser un tel projet, expertise que possède, selon le ministère, le musée de L'Islet.

On s'étonne d'autant plus au ministère de la réaction dans Charlevoix qu'il n'est pas question que le

consultant devienne le maître d'oeuvre du projet. C'est le milieu qui prendra en charge le projet, insiste-t-on.

Site dans Charlevoix

Les fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles ont par ailleurs confirmé au SOLEIL que le site du futur centre d'interprétation de la goélette serait dans Charlevoix, à un endroit à être déterminé cependant par les gens du milieu.

Il est par ailleurs possible que le projet perde de son ampleur initiale, a-t-on fait remarquer, en raison des coûts croissants pour l'acquisition des goélettes, leur réparation et leur entretien, sans parler des coûts d'aménagement de l'éventuel centre d'interprétation.

C'est l'une des nombreuses décisions que devra prendre la "table de travail" (comme on l'appelle au ministère) qui se réunira le 21 août prochain. Cinq associations composent cette "table": l'Association régionale touristique de Charlevoix, le musée Laure-Conan, la Corporation de la sauvegarde des goélettes charlevoisiennes, le Conseil de la culture de la région de Québec et le Conseil économique et social de Charlevoix.

Vieux projet

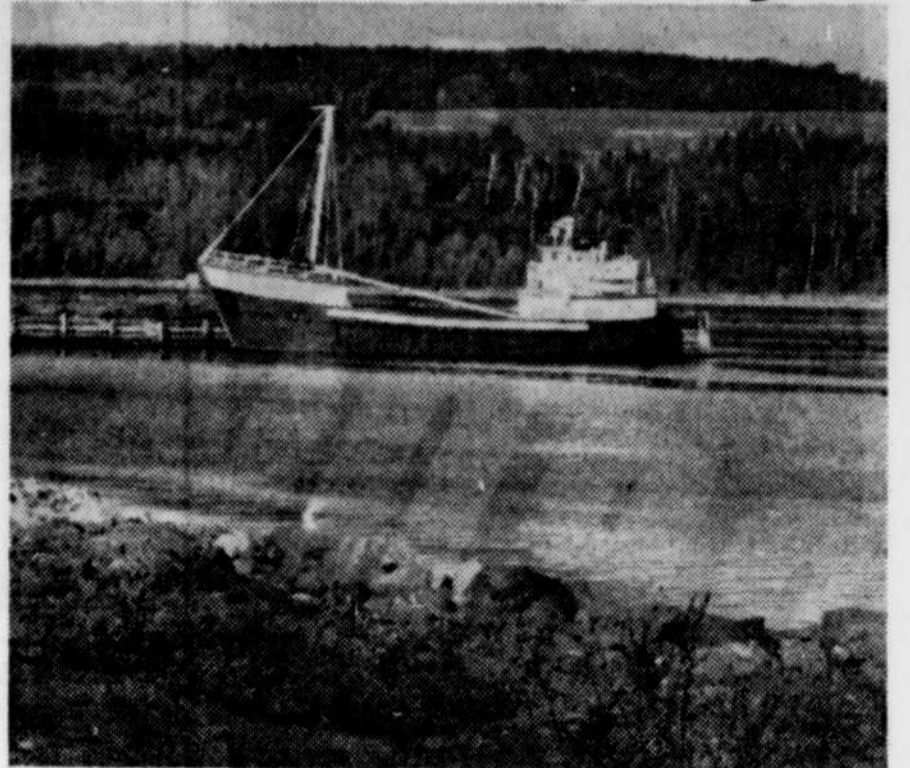
Le ministère des Affaires culturelles a été saisi du projet de sauvetage des goélettes du Saint-Laurent à l'été de 1976. Leur disparition rapide, soit à la suite d'achats par l'étranger soit à la suite de l'abandon pur et simple des opérations, a incité le ministère à intervenir.

On a d'abord classé une goélette construite en Nouvelle-Ecosse, la "Marie-Clarisse" puis la "Saint-André". Le classement de la "Marie-Clarisse" a laissé un goût amer dans la bouche des Charlevoisiens qui considèrent que cette goélette ne fait pas partie du patrimoine québécois.

Quant à la "Saint-André", on ne sait trop encore quoi en faire. Un projet de l'affréter à des fins de croisières courtes sur le fleuve n'a pas été étenu. Par ailleurs, les négociations sont toujours en cours entre le ministère et les propriétaires du navire sur le coût d'acquisition de la goélette.

Pendant ce temps, les autres goélettes continuent lentement de déperir, offrant un bien triste spectacle. C'est un peu cette lenteur qui inquiète les Charlevoisiens.

Cependant, c'est surtout la crainte de perdre le contrôle de leur projet qui les met en rogne.



Pendant que les gens de Charlevoix s'inquiètent des délais du projet de centre d'interprétation, les goélettes abandonnées deviennent de plus en plus coûteuses à sauver.

Les pêcheurs de T.-N. refusent un moratoire

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Les pêcheurs côtiers de Terre-Neuve ont refusé, hier, le moratoire de 30 jours proposé par le premier ministre Brian Peckford, dans le conflit qui les oppose à des conservateurs de la province.

"Dans 30 jours, a fait remarquer M. Richard Cashin, président du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés, la pêche côtière sera pratiquement terminée. Nous n'aurons plus, alors, notre pouvoir de négociation."

Pour M. Cashin, la promesse du premier ministre de faire tout en son pouvoir pour aider à régler le différend n'est pas suffisante, puisqu'il n'a pas précisé les conditions de négociation d'un règlement.

Les pêcheurs côtiers, depuis lundi, refusent de vendre leur poisson aux conserveries de St. Anthony et Port-au-

Choix de la compagnie Fishery Products. Vingt autres compagnies, affiliées à Fishery Products, ont répondu en fermant plus de 70 fabriques.

Partie patronale

M. Bill Wells, président de l'Association des pêches de Terre-Neuve et du Labrador, qui représente les conservateurs, a déclaré pour sa part que les compagnies accepteraient le moratoire si les pêcheurs voulaient, entre-temps, accepter les prix offerts jusqu'au moment d'un règlement.

Il faudrait, de plus, que toutes les conserveries de la province fonctionnent à nouveau pendant la trêve.

Dans sa demande de moratoire, le premier ministre Peckford avait signalé que ce conflit affectait les revenus de milliers de personnes.

Il avait promis, de plus, d'établir un nou-

veau mécanisme pour fixer les prix du poisson.

L'accès à l'île aux Coudres est plus facile pendant l'été

Le nombre de traversées entre l'île aux Coudres et Saint-Joseph-de-la-Rive a été augmenté pour la période estivale.

Dans un communiqué, la Société des traversiers du Québec précise que, depuis la semaine dernière, les traversées sont effectuées à toutes les demi-heures dans les deux sens, entre 10h et 18h, du mercredi au dimanche inclusivement.

Le traversier "Trois-Rivières" est se-

condé par le "Pierre-de-Saurel" pour ces traversées additionnelles.

L'horai demeure inchangé pour le reste du temps, soit un départ à toutes les heures de l'île aux Coudres (la première à 07h) et à toutes les demies de l'heure, en sens inverse, et ce, jusqu'à 23h30.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC NO. 200-11-000509-905 No Surintendant: 015587

COUR SUPERIEURE (en matière de faillite) Dans l'affaire de la faillite de ECLATEX INC., Corps politique et incorporé, ayant sa place d'affaires à 840, St-Vallier Ouest, Québec, P.Q., G1N 1C9.

Débitrice Avis est par les présentes donne que Eclatex inc., 840, St-Vallier Ouest, Québec, P.Q., a fait cession le 17ème jour de juillet 1980 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5ème jour d'août 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, à 800 d'Youville, Suite 1801, Québec, P.Q. Date de Québec, ce 17ème jour de juillet 1980. RAYMOND ROY, syndic, 610, Calixa Lavalée, Québec, G1A 3G6 Téléphone: 687-1271

FRANCHISES DE RESTAURANTS MEXICAINS

Une importante chaîne de Restaurants spécialisés dans la cuisine mexicaine, établie dans plus de 50 villes américaines, désire vendre des franchises pour le territoire de la province de Québec.

Il s'agit d'un commerce de "Fast Food Service" qui offre d'excellentes opportunités de se lancer en affaires. Si vous désirez être votre patron et réaliser vos ambitions tout en faisant de bons profits, n'hésitez plus, c'est votre chance.

Mise de fonds nécessaire. Personnes responsables.

Pour informations:

TACO LA HUTTE MEXICAINE INC.
463, St-Jean
Québec, G1R 1P3
Tél.: 418-522-1494





1
JAQUETTES DE VISON NATUREL
A compter de
\$1,895





2
JAQUETTES DE CHAT SAUVAGE TROIS-QUARTS
A compter de
\$1,495

Si vous n'avez jamais acheté un manteau de fourrure à notre magasin, voici de bonnes raisons de venir nous voir!



6
MANTEAUX DE RAT MUSQUE
A compter de
\$995



3
JAQUETTES DE RENARD NORVEGIEN
A compter de
\$995

5 Vous épargnez chez Prémont!

- A cause de notre puissant pouvoir d'achat et des épargnes que nous avons réalisées en achetant tôt ce printemps, nous pouvons vous faire profiter de fourrures de qualité à prix très intéressants.
- Nous offrons également le manteau de confection spéciale ou une transformation exécutée par des maîtres-fourreurs.

LA FOURRURE, C'EST NOTRE AFFAIRE. CONSULTEZ-NOUS DES AUJOURD'HUI.



7
MANTEAUX DE RENARD NORVEGIEN
A compter de
\$1,890

4
MANTEAUX DE CHAT SAUVAGE PLEINES PEAUX
A compter de
\$1,195

8
MANTEAUX DE PATTES DE VISON
A compter de
\$2,490

Les FOURRURES



125, rue St-Joseph est — 524-3541
Lundi, mardi, mercredi 9h30 à 17h
Jeudi, vendredi 9h30 à 21h
Samedi 9h30 à 17h

Mise de côté ou autres modes de paiement acceptés.

PRIX EN VIGUEUR
JUSQU'AU 26 JUILLET 1980
NOUS NOUS RÉSERVONS LE
DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS

ÉPICIERIS UNIS

HAM

VOTRE
RENDEZ-VOUS
QUOTIDIEN

COUCHES PAMPERS

| | | |
|---|--------------------------|-------------|
|  | nouveau-nés pqt 30 | 2.59 |
|  | de jour pqt 30 | 2.99 |
|  | super absorbantes pqt 24 | 2.99 |
|  | premier pas pqt 24 | 3.89 |
|  | de nuit pqt 12 | 1.69 |

VINAIGRE BLANC
Schwartz cont. 128 oz
1.05

**CRISTAUX A
SAVEURS DE FRUITS**
assortis Quench
pqt 4 env. 3 1/2 oz
1.19

BEURRE D'ARACHIDES
crèmeux ou croquant Kraft
bocal 750 g
1.55

CROUSTILLES
régulières ou ondulées
Dulac sac 200 g
.83

MARGARINE MOLLE
Monarch cont. 2 lb
1.55

PAPIER DE TOILETTE
blanc Cottonelle pqt 2 roul.
.59

**SAUCE POUR
SANDWICHS CHAUDS**
Cordon Bleu bte 19 oz
2/1.77


**LONGES
DE
PORC
FRAIS**
Gros bout du filet
env. 3 lb
la livre **1.18**
Portion des côtes
env. 3 lb
la livre **1.08**


**CÔTELETTES
DE PORC**
1.68
(centre)
la livre

**JAMBON 1/4 DE
FESSE**
mignon env. 2 1/4 lb
SODOR
2.38
la livre

**BACON
TRANCHÉ**
pqt 500 St-Castin
1.48
chaque

SIMILI-POULET
Bilopage
1.28
la livre

**SAUCISSES
FUMÉES**
Bilopage pqt 1 lb
1.18
chaque


**POMMES
DE TERRE**
de table
nouvelle récolte
produit du Canada ou
des États-Unis
Canada # 1
sac 10 lb
1.88

RADIS ROUGES
culture du Québec
cello 16 oz
chaque
.39

CHOUX-FLEURS
culture du Québec
Canada # 1
calibre 12
chaque
.79

**POMMES
VERTES**
variété Granny Smith
fruit de la Nouvelle-Zélande
Canada de fantaisie
la livre
.68

JUS D'ORANGE
100% pur
Tropicana
produit de la Floride
jarre 64 oz
2.39
chaque

La Chanson d'ici

Procurez-vous
un microsilillon des
plus belles
«CHANSONS D'ICI»
de vos auteurs compositeurs
et interprètes préférés.

\$4.98 chaque
album simple

A PARTIR DE

Courez la chance de gagner cinq microsilillons de «LA CHANSON D'ICI» offerts par votre station locale. À chaque jour de la semaine, votre station de radio vous fera entendre un des dix interprètes de «La Chanson d'ici». Découpez le coupon de participation et conservez-le. Notez le nom de l'interprète du concours «La Chanson d'ici» à chaque jour de la semaine. Inscrivez-y vos noms, adresse et numéro de téléphone.

«La Chanson d'ici»

Nom de l'interprète _____

Lundi _____
Mardi _____
Mercredi _____
Jeudi _____
Vendredi _____

Nom _____
Adresse _____
Tél. _____

Postez-le à votre station de radio.
CJRP 1060
1300, boul. Laurier
Québec
G1S 1L8

BOISSONS ROUGEMONT
orange ou raisins
bout. 64 oz **.87**

MAYONNAISE PURE
Kraft bocal 500 ml **.99**

POIVRE NOIR PUR MOULU
Schwartz
bte 113 g **1.65**

SACS
Baggies tout usage
paquet 40 **1.09**

LINGES TOUT USAGE
couleurs assorties
Chiffon J bte 20 **2.39**

MINI SERVIETTES SANITAIRES
Liberté Nouvelle
bte 30 **1.99**

COTON TIGES
Q-Tips bte 180 **.93**

SERVIETTES DE PAPIER
Boutique
Kleenex pqt 150 **1.38**

SAVON DE BEAUTÉ POUR BAIN
Dove
pqt 2 barres **1.22**

DÉODORANT
parfums assortis
Ultra Ban aéros. 150 ml **1.69**

RASOIRS JETABLES
Good News Gillette pqt 4 **.88**

CONDITIONNEUR D'EAU
Calgon
bte 40 oz **2.59**

CONFITURE
FRAISES OU FRAMBOISES
La Maisonnée avec pectine
bocal 500 ml **1.53**

POULET DÉOSSÉ
Cordon Bleu bocal 400 g **2.45**

HŪITRES ENTIÈRES BOUILLIES
Beaver
bte 142 g **1.39**

**SAUCE À LA VIANDE
POUR SPAGHETTI**
Catelli bte 14 oz **.79**

PÂTES ALIMENTAIRES
Spaghetti Catelli bte 2 lb **.89**

LITIÈRE POUR CHATS
Saular sac 4 kg **1.45**

CORNICHONS SUCRÉS TRANCHÉS
Mc Larens
bocal 24 oz **.87**

HUILE DE TOURNESOL PUR
Safflo
bout. 750 ml **1.47**

THÉ GLACÉ TROPICAL
Nestea bocal 24 oz **2.14**

BISCUITS
brisures de chocolat
St-Castin sac 400 g **.83**

DENTIFRICE
Colgate tube 100 ml **1.29**

SUPER FRITES RÉGULIÈRES
Mc Cain
sac de 4 lb **1.75**

| | | | | | | | | | |
|---|---|--|--|--|---|--|---|---|--|
| QUÉBEC METROPOLITAIN 726, rue Ste-Thérèse 595, 2ème Avenue 81, avenue Lamontagne 581, 3ème Rue 595, boul. Charest ouest 348, rue du Caron 1595, de la Canadière 305, rue du Pont 193, 24ème Rue 1097, rue St-Jean 1296, 3ème Avenue | QUÉBEC BANLIEUE NORD 415, 47ème Rue est 421, 80ème Rue ouest Charlebourg 1079, ave Lamontagne 491, boul. Pie XII Val Belair 2950, boul. Hamel Les Saules 70, Georges-Mur N-D-des-Laurentides 1298, rue Maine Orsainville 443, avenue Ste-Brigitte | QUÉBEC BANLIEUE SUD 10, boul. de la Paix St-Henri-de-Levis 496, rue St-Augustin Breakaville BAS DU FLEUVE Cap-St-Ignace 708, 4ème Avenue La Pocatière St-Pamphile 91, 5ème Avenue L'Islet-Ville 92, 3ème Avenue Montmagny | 63, Chemin Fraserville Rivière-du-Loup Sully Cité Temiscouata St-Flavie Cité Matapédia 23, rue Principale Berthier-sur-Mer 5, rue St-Pierre ouest Val-Briant 565, Commerciale N-D-du-Lac rue St-François-Xavier Grande-Vallee | 505, St-Germain est 716, boul. St-Germain ouest Rimouski 240, rue Notre-Dame ouest Trois-Pistoles BEAUCÉ rue Principale Scott Junction St-Etzéar BELLECHASSE 110, rue Principale St-Lazare Armagh Cité Bellefleur | CHARLEVOIX 352, rue St-Laurent St-Siméon 299, Royale St-Tite-des-Caps St-Urbain Route 138 St-Fidèle 38, rue Lapointe Clermont 103, rue Principale Pointe-au-Pic | DORCHESTER 1231, ave Principale St-Malachie 117, rue Principale St-Claire Lac-Échemin St-Bernard SAGUENAY - LAC-ST-JEAN 70, boul. Gagné est Sacré-Coeur 325, Davis Arvida | 360, avenue Ste-Anne 2708, St-Jean-Baptiste Chicoutimi 190, Angus 218, de la Fabrique Jonquière Les Escoumins 247, Ste-Marie Chicoutimi Nord LOTBINIÈRE 1113, ave Demers St-Agapit St-Agathe 4040, Chemin de Tilly St-Antoine-de-Tilly | MÉGANTIC 189, rue Principale St-Jacques-de-Leeds MONTMORENCY 10572, ave Royale Ste-Anne-de-Beaupré 11193, avenue Royale Beaupré 213, avenue Royale St-Férol 7790, avenue Royale Château-Richer | PORTNEUF 131, rue Notre-Dame Donnacona St-Ubalde 247, rue St-Jacques St-Raymond 365, rue Tessier St-Casimir 857, Principale St-Marc-des-Carrés |
|---|---|--|--|--|---|--|---|---|--|